CONTACT :

Laetitia LECOSTEY

llecostey@cc-lespieux.com

Tél : 02.33.08.23.00
06.47.00.28.70
(poste n° 23130)

Présentation du prestataire

Le prestataire en charge de la collecte raisonnée depuis le 1er mai 2013 est l'entreprise d'insertion ECORECA.

L'entreprise ECORECA s'est consacrée à la réinsertion de personnes en difficultés, elle est composée du directeur, du chef d'équipe et de 4 salariés.

Ses activités sont multiples: maçonnerie sèche, entretien de terrains et des sentiers des douaniers, création et entretien d'espaces naturels mais aussi depuis peu, le broyage des déchets verts à domicile en partenariat avec le syndicat mixte du cotentin.

Evolution du service

Le Pôle Environnement / Développement Durable a mis en place un agent spécifique afin d'assurer le suivi du marché de la collecte mais aussi développer la communication sur cette thématique.

Il s'agit de Laetitia LECOSTEY.

Objectif du service

Le service a pour objectif de mettre en place :

- Une communication privilégiée avec chaque mairie pour l'informer des tonnages, dates de collecte,...
- Une communication spécifique à l'intention du grand public pour expliquer l'intérêt de la collecte raisonnée

Le Gravelot à collier interrompu

LES PIEUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nettoyage des Plages

Commune : Les Pieux - Novembre 2016

Depuis 2013, la Communauté de Communes des Pieux a choisi la collecte raisonnée et manuelle des macro-déchets anthropiques sur notre littoral.

La Collecte Raisonnée des macro-déchets

La collecte raisonnée des macro déchets anthropiques est une méthode de nettoyage des plages qui répond à certains critères mis en avant par Natura 2000 et le Conseil départemental de La manche.

Cette méthode :

- contribue à préserver durablement les plages en conciliant l'accueil du public et la conservation du milieu
- consiste à développer la collecte manuelle sur le rivage en maintenant la laisse de mer et en prélevant uniquement les macro -déchets anthropique
- demande de définir un plan de nettoyage afin d'appliquer une intensité et une méthode de gestion différenciée

DEFINITION MACRO-DECHETS ANTHROPIQUES :

Ensemble des objets ou matériaux qui, volontairement, ont été jetés, perdus, abandonnés en mer, sur le littoral ou amenés par l'intermédiaire des cours d'eau, vent… : déchets plastiques, déchets de plaisance, déchets de pêche, bois, déchets encombrants, polystyrènes, ...

Peut également être un critère pour l'obtention du Pavillon Bleu

Les avantages d'une collecte raisonnée

La mise en place d'une collecte raisonnée permet entre autres :

- Une limitation de l'érosion côtière
- Une préservation du massif dunaire
- Une conservation de la biodiversité
- Une facilitation du tri sélectif et du traitement des déchets
- Une réduction des émissions de CO2
- Une sensibilisation du public à l'environnement (avec une communication adaptée)

Zonage spécifique à la Plage de Les Pieux

ZIE : Zone d'Intervention Exceptionnelle : il s'agit de zone écologiquement très riches ou au bilan sédimentaire fragile et où le nettoyage ne doit engendrer aucune perturbation. La fréquence de collecte y est faible voire exceptionnelle.

ZIS : Zone d'Intervention Sélective : il s'agit de zone écologiquement riches ou au bilan sédimentaire fragile et où la perturbation liée au nettoiement doit être limitée. La fréquence de collecte y est faible à régulière.

ZIG : Zone d'Intervention Globale : il s'agit de zone d'intérêt écologique moindre et présentant un intérêt balnéaire fort. La fréquence de collecte y est régulière à fréquente.

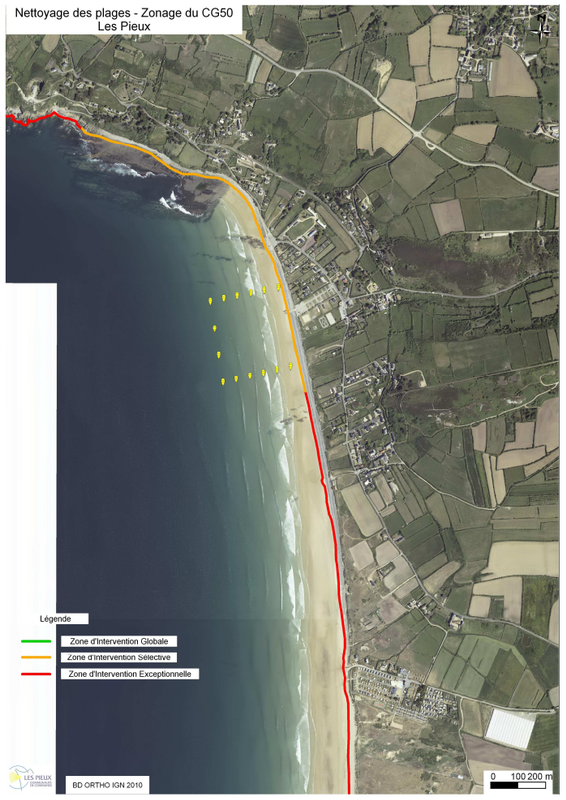

Résultats chiffrés : Novembre

Le tonnage collecté sur la plage de Les Pieux en novembre 2016 est de :

31.20 Kg

Les collectes ont eu lieu les 10, 15 et 23 novembre sur le territoire.

Résultats détaillés
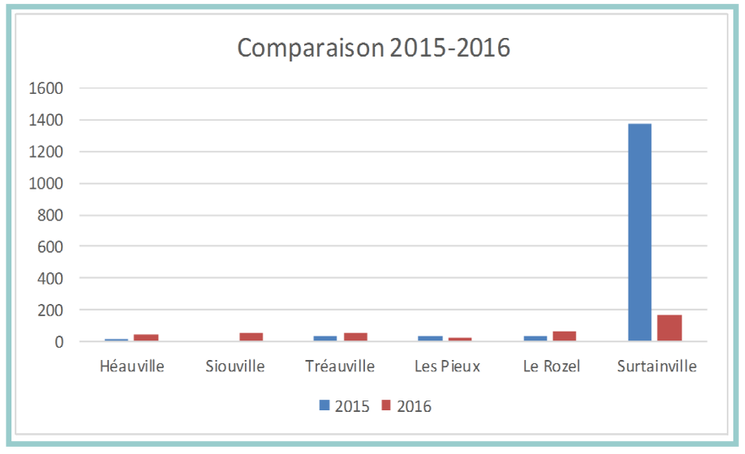
Type de déchets/zone	ZIG	ZIS
Déchets plaisanciers	11 Kg	14 Kg
Déchets bois	0 Kg	5 Kg
Déchets verre, plastique, Métal, encombrants….	0.5 Kg	0.7 Kg